



Compte-rendu du conseil d'UFR du 23 mai 2019

13h30 salle des actes – bâtiment D

Membres présents (par collège) :

Collège A : Patrice CARO, Jean-Marc FOURNIER, Nicolas LE PAPE, Philippe MADELINE, Boniface MBIH, Fabrice VALOGNES

Collège B : Clémence CHRISTIN, Bruno DROUOT, Muriel GILARDONE, Fabien GUILLOT, Candide LISSAK, Stéphane VALOGNES

Collège C (BIATSS) : Françoise CLOUET, Robert DAVIDSON

Collège D (usagers) :

Collège E (personnalités extérieures) :

Procurations : Eva AZOULAY-GALLO à Stéphane VALOGNES
Nicolas BLANPAIN à Françoise CLOUET
Maxime MARIE à Fabien GUILLOT
Vincent MERLIN à Nicolas LE PAPE
Olivier MAQUAIRE à Philippe MADELINE
Céline WARNIER à Fabrice VALOGNES

Excusés : Eva AZOULAY-GALLO, Nicolas BLANPAIN, Maxime MARIE, Vincent MERLIN, Olivier MAQUAIRE, Céline WARNIER

Membre de droit avec voix consultative : Pierre BERGEL, Nathalie BUREL, Jean-Sébastien PENTECOTE

1 – Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 10 avril 2019

Le procès-verbal du conseil d'UFR du 10 avril 2019 est soumis au vote des membres du conseil. Fabien Guillot souhaite apporter deux modifications au procès-verbal.

La première est relative au point d'information lié à la comptabilité analytique et plus particulièrement au coût des formations. La phrase suivante est ajoutée au procès-verbal:

« C'est peut-être selon lui, un des prétextes qui pousse le ministère à vouloir augmenter les droits d'inscription de ces étudiants. »

La seconde porte sur le point du dialogue de gestion RH. La phrase suivante est ajoutée au procès-verbal:

« Il propose une inversion des supports de postes pour le recrutement d'un contractuel entre ceux précédemment occupés par Chantal Tréangle et Chrystelle Fleury afin d'éviter que sur une période trop longue les postes de titulaires ne soient occupés par des contractuels. »

Nicolas Le Pape fait lecture de ces deux phrases pour les rajouter au PV du conseil du 10 avril dernier et soumet cette nouvelle version du PV au vote.

VOTE : 3 ABSTENTIONS 17 POUR 0 CONTRE

Par ailleurs, Fabien Guillot souhaite porter à la connaissance des membres du conseil qu'il se considère victime d'accusations calomnieuses. Il précise qu'à deux reprises et sur des sujets différents (utilisation du financement des contrats d'études du M2 CEE et politique d'emploi des personnels BIATSS) on lui prête des propos ou des intentions qu'il réfute.

2– Informations générales :

a) **Fonctions référentielles transversales** : en septembre 2019, Lionel Rougé, Jean-Marc Fournier et Daniel Danau quitteront leurs fonctions référentielles: « formation continue et insertion professionnelle », « mobilité internationales » et « régimes spéciaux ». Nicolas Le Pape les remercie pour leur investissement dans ces fonctions et remercie également les trois autres collègues qui se sont proposés pour les remplacer : Romain Reulier pour « la formation continue et l'insertion professionnelle », Candide Lissak pour « la mobilité internationale » et Sophie Lecostey pour « les régimes spéciaux ».

b) **Réformes du bac** : pour présenter la réforme du bac et ses enjeux (disparition des séries de bac et choix d'enseignements de spécialité par les élèves), des rencontres sont organisées au sein de l'université par groupes disciplinaires entre les responsables pédagogiques de mentions de licences et les IA/IPR concernés. Philippe Madeline s'est rendu à la rencontre concernant la géographie le 15 mai. Hélène Ferrer et Fabrice Valognes se rendront à celle pour l'économie et la gestion qui se tiendra le 29 mai.

Philippe Madeline précise que pour la géographie, les questions abordées dans le programme des enseignements de spécialité sont intéressantes et ambitieuses. Cette réforme prévoit également qu'il y aura des moments spécifiques pour la méthodologie et également des moments consacrés à l'orientation.

c) **Point Parcoursup et dispositif « oui-si »** : en date du 23 mai, les chiffres parcoursup sur les trois mentions de licences sont les suivants :

- en économie, 1181 élèves ont émis un vœu pour entrer en L1, 710 ont été appelés, 35 ont définitivement accepté la proposition d'entrée et 368 l'ont refusée,
- en gestion, 940 élèves ont émis un vœu pour entrer en L1, 566 ont été appelés, 32 ont définitivement accepté la proposition d'entrée et 304 l'ont refusée,
- en géographie, 373 élèves ont émis un vœu pour entrer en L1, tous ont été directement appelés, 55 ont définitivement accepté la proposition d'entrée et 259 l'ont refusée.

La commission des vœux pour l'entrée en L1 de géographie a décidé de proposer directement un oui à tous les candidats à l'entrée en recourant à la procédure dite du « rang du dernier appelé ».

Nicolas Le Pape fait remarquer que ces chiffres révèlent certaines informations :

- C'était une bonne décision pour la géographie d'aller au rang du dernier appelé, puisque c'est la mention sur laquelle il y a le plus de personnes qui ont accepté ;

- Ces chiffres interpellent sur l'attractivité de nos formations. A cette date, ceux qui ont accepté d'entrer dans nos formations : seulement 10 étaient dans les 200 premiers. 190 nous disent non. Clémence Christin demande qu'une réflexion puisse s'engager sur les deux autres mentions de licences (économie et gestion) au sujet d'une généralisation à l'ensemble des trois mentions du recours au paramétrage « du rang du dernier appelé », procédure consistant à faire une proposition d'admission à tous les candidats en amont de ce rang. Nicolas Le Pape précise que cette procédure est risquée pour les mentions économie et gestion dans la mesure où on s'engage à accepter tous les candidats qui valideront la proposition qui leur est faite, y compris si la capacité d'accueil est dépassée, et ce sans moyens supplémentaires.

Concernant le « oui-si », Nicolas Le Pape indique avoir transmis aux responsables pédagogiques de première année de licence une information du CEMU portant sur une offre de séquences pédagogiques en modalité hybride (présentiel + distanciel) adaptées aux parcours « oui-si ». Des kits pédagogiques sont proposés en anglais, compétences rédactionnelles, méthodologie universitaire, mathématiques ... Le département de géographie fait part de son intérêt à cette proposition et va se rapprocher de Matthieu Le Crosnier. Le département d'économie et de gestion indique que l'actuelle maquette ne permet pas d'intégrer ce dispositif pour la rentrée prochaine.

Par ailleurs, Nicolas Le Pape précise qu'à la rentrée prochaine, **la fonction de directeur d'études** (dédiée au suivi du parcours des étudiants dans le cadre de leur contrat de réussite) sera créée et se substituera à l'actuelle fonction d'enseignant-référent. Une enveloppe de 10 HETD par groupe de 20 étudiants inscrits dans le dispositif « oui-si » sera accordée par l'établissement.

d) Evaluation des formations : Nicolas Le Pape rappelle que l'UFR doit transmettre à la DEVE pour le 31 mai une synthèse globale des principaux résultats de la campagne d'évaluation des formations 2018-2019. Globalement, il ressort de cette campagne un nombre de réponses par mention ou par parcours de formation très faible ce qui laisse douter de la représentativité des opinions émises. Concernant les licences, les étudiants indiquent être globalement satisfaits de la formation suivie et estiment qu'elle répond largement à leurs attentes. Ce constat est cependant moins vrai pour la licence 3 gestion puisque 45% des étudiants s'étant exprimés indiquent qu'ils ne souhaiteraient pas refaire la même formation. Pour l'ensemble des trois mentions de licences, les étudiants demandent qu'une présentation des débouchés professionnels de la formation leur soit offerte au sein leur cursus. Clémence Christin indique que cette information est actuellement proposée aux étudiants des licences d'économie et de gestion dans le cadre des conférences métiers mais que malheureusement ces conférences, assurées par des intervenants issus du monde professionnel, sont globalement peu suivies par les étudiants. Concernant les enquêtes des masters, une grande majorité d'étudiants souligne la qualité de la formation reçue mais regrette que leur cursus n'offre pas une plus grande ouverture à l'international (stages à l'étranger ou co-diplomation avec une université étrangère).

3 – Calendrier 2019-2020 :

Dans le projet de calendrier, la réunion de pré-rentrée des L1 est fixée au 2 septembre 2019 avec un début des cours le jour même et dès l'après-midi pour les L1. Ce calendrier prévoit une semaine complète de révision pour les étudiants avant les examens du semestre 1 et une autre avant le début des examens du semestre 2. Deux semaines d'examens de S1 session 1 sont placées avant les vacances de Noël, avec lundi 27 janvier 2020 comme date butoir de retour des copies. Les jurys pour le semestre 1 sont fixés les 3 et 4 février 2020. Une discussion s'engage sur la nécessité de maintenir une semaine complète de révision pour les étudiants à la fin de chaque semestre. Il est décidé de les maintenir toutes deux. La discussion porte ensuite sur l'opportunité de prévoir 3 semaines d'examen pour les épreuves du semestre 2. Nathalie Burel justifie ce point en soulignant d'une part que ces semaines comportent 2 jours fériés (1^{er} et 8 mai) et d'autre part que les collègues du pôle scolarité ont indiqué que 10 jours pleins sont absolument nécessaires pour pouvoir placer la totalité des examens oraux et écrits. Il est alors proposé de décaler la semaine d'examen de la semaine 17 à la semaine 20. Cela décale les jurys de session 1 qui se tiendraient alors les 28 et 29 mai ainsi que les examens de session 2 qui s'étaleraient entre le 11 et le 30 juin.

Cette version amendée du calendrier est soumise au vote :

VOTE favorable :

UNANIMITE

4 – Examens des demandes de financement :

Le tableau des demandes de financement pour l'achat de matériel ainsi que pour les manifestations pédagogiques et/ou scientifiques est présenté. Il fait apparaître un total de dépenses prévisionnelles de 18 640 euros pour l'exercice 2019 et un total de dépenses prévisionnelles de 10 000 euros pour 2020. Nicolas Le Pape précise que la direction de l'UFR s'engage à justifier le bien-fondé de ces dépenses lors de l'entretien budgétaire de la composante si les membres du conseil valident ces demandes et les considèrent justifiées. Il est également rappelé que l'argent provenant des contrats ou de la formation continue rapporté par tel ou tel diplôme est mutualisé à l'échelle de la composante ce qui permet à l'ensemble des formations de bénéficier des ressources des diplômes.

Le financement des impressions demandées aux étudiants dans le cadre de leur formation porte sur 500 photocopies par diplôme (2 licences professionnelles et 5 mentions de masters), soit un coût global estimé à 500 euros. Sur le tableau, il est procédé aux ajustements suivants : pour le MADURA 1 une des dépenses (à hauteur de 1000 euros) est retirée, pour le Master BPAC il est demandé aux responsables pédagogiques d'indiquer si le TOEIC est obligatoire ou non pour l'obtention du diplôme. Concernant le financement de la dépense du CREM (750 € pour participer au financement d'une journée scientifique liée au programme SETTEEC), les membres du conseil proposent une participation de l'UFR à hauteur de 500€ (respect du plafond de financement sur ce type de dépense).

Le tableau des demandes de financement est ensuite soumis au vote des membres du conseil :

VOTE favorable :

UNANIMITE

5 – Questions diverses :

Néant

Fin de la séance à 15h45

Fin du document



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

UFR des Sciences Economiques de Gestion, de Géographie et d'Aménagement des Territoires

Compte-rendu du conseil d'UFR du 23 mai 2019

Restreint aux enseignants chercheurs et assimilés

13h30 salle des actes – bâtiment D

Membres présents (par collège) :

Collège A : Patrice CARO, Jean-Marc FOURNIER, Nicolas LE PAPE, Philippe MADELINE, Boniface MBIH, Fabrice VALOGNES

Collège B : Clémence CHRISTIN, Bruno DROUOT, Muriel GILARDONE, Fabien GUILLOT, Candide LISSAK, Stéphane VALOGNES

Procurations : Eva AZOULAY-GALLO à Stéphane VALOGNES
Maxime MARIE à Fabien GUILLOT
Vincent MERLIN à Nicolas LE PAPE
Olivier MAQUAIRE à Philippe MADELINE

Excusés : Eva AZOULAY-GALLO, Maxime MARIE, Vincent MERLIN, Olivier MAQUAIRE

Membre de droit avec voix consultative : Pierre BERGEL, Nathalie BUREL, Jean-Sébastien PENTECOTE

1 – Politique d'emploi des enseignants

Nicolas Le Pape précise qu'une réunion préparatoire au dialogue de gestion RH a été proposée aux 4 directeurs de laboratoires et aux 4 directeurs de département. Cette réunion qui s'est tenue le 21 mars 2019 a réuni, outre la direction de l'UFR, Isabelle Lebon (pour le laboratoire CREM), Pierre Bergel (pour le laboratoire ESO), Jean-Marc Fournier et Philippe Madeline (pour le département de géographie) et Jean-Sébastien Pentecôte (pour le département d'économie-gestion). Lors de cette réunion, les directions se sont entendues pour prioriser les demandes par section CNU. Au titre de la politique d'emploi 2020, la demande prioritaire de la composante pour les sections 5 et 6 porte sur un poste de PR 05, celle de la section 23 est relative à une ouverture du poste 23MCF1520 pour permettre une mutation croisée entre Lionel Rougé à l'université Jean-Jaurès de Toulouse et Alice Rouyer à l'université de Caen Normandie.

Nicolas Le Pape informe les membres du conseil que le **projet de politique d'emploi 2020** de l'établissement pour la composante est un poste PR05 et un poste MCF06.

Nicolas Le Pape précise qu'il regrette à la fois pour la situation personnelle de Lionel Rougé et pour l'UFR (tant pour les volets formation et recherche) que la demande de mutation croisée portée en dialogue de gestion RH n'ait pas été acceptée par l'établissement. Pour justifier son refus, la DRH a fait savoir que cette demande et le dispositif de recrutement qui lui est associé sont contraires aux principes de droit public et font courir un risque juridique à l'établissement.

Muriel Gilardone demande ce qu'il en est au sujet de la publication du poste de PRAG/PRCE, poste prévu pour pérenniser la situation de Mr Essafi (actuellement enseignant-contractuel). Nicolas Le Pape précise que Mr Essafi, admissible au concours du CAPES, n'a malheureusement pas été admis à ce concours. Messieurs Zabalia et Labeyrie ont été informés de ce résultat et Nicolas Le Pape leur a rappelé qu'un courrier en date du 05 juillet 2018 acte la publication d'un poste 2nd degré pour la rentrée 2020 mais ce poste n'apparaît pas dans le tableau SEGGAT de sa politique d'emploi. Pour l'instant, nous n'avons pas de nouvelles à ce propos. Muriel Gilardone s'étonne car elle avait compris qu'il y aurait un poste de PRAG/PRCE quels que soient les résultats de M. Essafi. Nicolas Le Pape confirme que c'est ce qu'il avait aussi compris du courrier de M. Zabalia ; il ajoute que toutes les données concernant le nombre d'heures faites par M. Essafi sont connues de la présidence.

La proposition établissement de la politique d'emploi pour l'UFR SEGGAT est soumise au vote :

VOTE : 17 ABSTENTIONS 0 POUR 0 CONTRE

2 – Référentiel 2019-2019

Le détail de la répartition de l'enveloppe de référentiel (900 HETD) est présenté aux membres du conseil. En particulier, le dispositif de revalorisation du suivi de mémoires de recherche en Master et du suivi d'études en Master 2 CEE est expliqué. Nicolas Le Pape précise que les trois responsables pédagogiques de la licence de géographie renoncent à 15 HETD pour pouvoir les rétrocéder à Jean-Michel Cador au titre de son investissement dans la licence sur le premier semestre.

Il est également indiqué que les services réalisés seront présentés lors du conseil du mois de juin et que le paiement des heures complémentaires interviendra sur la paye du mois d'août.

Le référentiel est proposé au vote des membres du conseil restreint :

VOTE favorable :

UNANIMITE

3 – Enseignants-chercheurs invités

L'ACS 05 propose 5 enseignants-chercheurs invités pour une durée de 1 mois. L'ordre de classement de l'ACS est le suivant :

1- Francisco MARHUENDA HURTADO

2- Bertrand TCHANTCHO

3- Issouf MOYOUWOU

4- Marcus DEJARDIN

5- Nourreddine DAILI

L'ACS 23 propose 1 enseignant-chercheur invité. Il s'agit de Michelle LEBRUN pour une durée de 2 mois.

Les propositions de deux ACS sont soumises au vote :

VOTE favorable :

UNANIMITE

Fin de la séance à 16h50

Fin du document